

MANUEL DE L'ABONNÉ DE LA ZONE SPORTIVE 2026

Bienvenue au programme d'Abonnés du Club Nautique l'Escala!

Dans ce guide, vous trouverez des informations et des questions fréquentes sur les services d'abonnement à la flotte du Club. À la fin du document, vous trouverez des liens vers des documents et des vidéos.

Comment accéder au service d'abonnement à la flotte?

1. **Niveau minimum et autonomie** : Vous devez être capable de préparer votre embarcation, sortir du port, suivre l'activité guidée et revenir sans aide.
2. **Comment attester le niveau?** : Si vous n'avez pas obtenu le niveau minimum avec nous, vous devrez participer à une Route Guidée ou réaliser un test de niveau pour l'attester. Le montant du test sera déduit des frais d'inscription.
3. **Paiement** : Avoir payé les frais d'inscription et la cotisation mensuelle (entre le 1er et le 5 de chaque mois). Les factures seront disponibles sur l'application du Club Nautique l'Escala.
4. **Licence fédérative** : Disposer d'une licence fédérative ou d'une assurance équivalente.
5. **Contrat** : Signer le contrat d'abonnement.
6. **Caution** : Engagement d'une caution, selon le contrat de prestation de services.

Types d'abonnements

- **Abonnement à la flotte de rame** : Pour kayak, Stand up Paddle et rame de mer.
- **Abonnement à la flotte basique** : Pour voile légère, catamarans, kayak, Stand up Paddle et rame de mer.
- **Abonnement à la flotte plus** : Inclut embarcations de croisière, monotypes J70, volants, voile légère, catamarans, kayak, Stand up Paddle et rame de mer.
- **Abonnement à la flotte familiale** : Pour familles (jusqu'à 4 personnes) en modalité d'abonnement à la flotte.
- **Extension à l'abonnement familial** : Permet d'utiliser des embarcations de croisière ou d'ajouter un membre supplémentaire aux 4 initiaux (minimum 8 mois).
- **Abonnement à la flotte de technification** : Pour soutien dans des projets sportifs ou compétitions officielles et équipes de régates (engagement annuel).

Changements d'abonnement

- Vous pouvez changer d'abonnement pendant l'année, sauf pour l'abonnement de technification. Il faut le communiquer avant le 25 du mois précédent. Un minimum de 8 mois de permanence est requis.

Incorporation de nouveaux utilisateurs à l'abonnement familial

- Vous pouvez incorporer de nouveaux utilisateurs de la même unité familiale, en payant les frais d'inscription, la cotisation correspondante et la cotisation de membre sportif.

Activités disponibles

- **Routes guidées** : Sessions dirigées de toutes les modalités, gratuites pour les abonnés avec réservation préalable.
 - La modalité croisière est limitée à 2 sorties gratuites par mois. Si un abonné actif n'utilise pas l'une des sorties mensuelles, il pourra la récupérer les mois suivants. Si l'instructeur constate que 75 % de l'activité n'a pas pu être réalisée correctement en raison des conditions météorologiques, les abonnés pourront récupérer la séance.
- **Location** : Utilisation gratuite du matériel associé à l'abonnement (sauf croisière). Durée maximale de 2 heures par jour/modalité, sauf J70 (3 heures).
- **Cours de technification sportive** : Accès gratuit à 3 cours de technification par membre d'abonnement.
- **Activités extrascolaires** : Accès gratuit au programme Extrascolaires (septembre à juin).
- **Rencontres et régates** : Participation aux activités des sections sportives du Club.

Invités

- Vous pouvez inviter des personnes comme équipiers dans le service de location d'embarcations, avec un coût supplémentaire. Chaque **abonnement** inclut 3 invitations gratuites annuelles pour des utilisateurs différents (sauf juillet et août).

Réservations

- **APP** : Réservez activités et équipements en vous connectant avec votre identifiant.
- **Web** : Réservez activités via la section Réservation d'activité, avec le code qui vous sera notifié.
- **Régates et rencontres** : Réservez via l'Agenda du Club.

Règles à suivre

- Se présenter au bureau sportif avant d'utiliser les embarcations pour connaître la zone de sécurité et l'embarcation attribuée.
- Ne pas réserver d'activités de niveau supérieur au vôtre.
- Ne pas réserver d'activités ou équipements que vous n'utiliserez pas. Les annulations doivent être communiquées 7 jours à l'avance.
- Être ponctuel pour le retour de l'embarcation et respecter la zone de navigation attribuée.
- Signaler toute anomalie avant et après l'activité au bureau.

En cas de détection d'un manquement dans l'entretien de l'installation ou du matériel, ou d'un non-respect ponctuel ou répété des règles à suivre, le Club pourra liquider la caution établie conformément au contrat signé de prestation de service.

Horaires des activités

- **Hiver** (novembre à mars): Mardi à samedi 10h à 17h, dimanche 10h à 15h.
- **Printemps et automne** (avril, mai, juin, septembre et octobre): Lunudi à samedi 10h à 19h, dimanche 10h à 15h.
- **Eté** (juillet et août): Lunudi à dimanche 9h à 20h.
- **Réservations hors horaires.** Si vous disposez du niveau avancé, consultez les conditions et les horaires auprès des bureaux du club.

Parking

- Le parking du Club est ouvert à tous. Les abonnés à la flotte bénéficient d'une réduction. Consultez les tarifs auprès des bureaux.

Équipement personnel

- Il est obligatoire de s'équiper correctement (gilet sauvetage, vêtements adaptés et chaussures). Nous disposons de gilets, de combinaisons en néoprène et de vêtements imperméables à vous prêter.

Zone de navigation

- La zone de navigation est limité selon l'intensité du vent et votre niveau de navigation.
- **À partir de 20 nœuds le service de location ne sera pas disponible.**
- La zona de sécurité sera communiquée par le bureau au moment de l'attribution de l'embarcation, **le respect de la zone de navigation est obligatoire pour l'utilisateur.**



ZONE 1: Vert foncé (moins de 11 nœuds)

ZONE 2: Vert clair (entre 12 et 18 nœuds)

ZONE 3: Jaune (plus de 18 nœuds)

Naviguez en bleu!

Le Club Nàutic l'Escala est situé à proximité du Parc Naturel du Montgrí, des Illes Medes et du Bas Ter.

En tant que utilisateur du Club, vous vous engagez à préserver l'environnement naturel qui nous entoure, à maintenir les installations en bon état et à promouvoir le respect du milieu que nous aimons tant :

- Ne jetez rien à la mer ! Conservez vos déchets à bord et jetez-les dans le conteneur approprié à votre retour au port.
- Aidez-nous à recycler! Utilisez les îlots écologiques, où vous trouverez des conteneurs pour chaque type de déchet.

- Utilitez des bouteilles réutilisables ! Une fontaine à eau est à votre disposition pour les remplir à tout moment.
- Utilisez l'eau de manière responsable. Fermez le tuyau dès que vous avez terminé de l'utiliser.

Résiliation et suspension

- Elles doivent être demandées par courrier électronique avant le 20 du mois précédent pour être effectives. Rappelez-vous que la radiation temporaire a une durée maximale de 4 mois.

Consultez les [**documents utiles**](#) liés aux activités, services et informations supplémentaires du Club.

La Direction.

L'Escala, 1 décembre 2025